



**SUPMAE - FSU**

Paris, le 17 septembre 2018

Monsieur Jean-Yves Le Drian  
**Ministère de l'Europe  
et des Affaires étrangères**  
37, quai d'Orsay  
75351 PARIS CEDEX 07

Objet : Situation des recrutés locaux au Maroc.

Monsieur le Ministre,

Lors du CTM dernier, vous aviez rappelé à l'ensemble des représentants des personnels votre attachement au dialogue social et à l'importance qui doit être accordée aux recrutés locaux exerçant dans les différents Postes à l'étranger.

Les agents de recrutement local travaillant dans les différents services français au Maroc se trouvent en difficulté face à l'administration marocaine par rapport au renouvellement de leur titre de séjour expirant au 30 septembre 2018.

Nos collègues exerçant dans les réseaux diplomatiques, culturels (EAF MAROC) et d'enseignement (AEFE MAROC) seront en situation irrégulière sur le territoire marocain si toutefois une solution rapide n'était pas trouvée avec la partie marocaine.

Plusieurs rencontres ont été faites par les responsables de l'Ambassade de France sans aboutir à une solution qui puisse permettre à nos collègues sous contrat à durée indéterminée (CDI) de poursuivre leur carrière sereinement au sein des services français.

Depuis décembre 2017, nos collègues recrutés locaux vivent une inquiétude grandissante puisque le délai donné par la partie marocaine expire dans quelques jours.

Vous mesurez bien Monsieur le Ministre l'impact de toutes ces mesures sur l'image de nos institutions à l'étranger et les effets que peuvent subir nos collègues contribuant au rayonnement de la France à l'étranger et qui sont désireux de continuer à remplir leur mission dans de bonnes conditions. Les risques encourus par nos collègues sont d'ordre pécuniaire mais aussi personnel.

En effet, ils souffrent de cette situation et sont très inquiets de leur devenir personnel et des répercussions qui peuvent éventuellement en découler.

Cette situation particulière et urgente vécue par un certain nombre de nos collègues au Maroc nous pousse à vous saisir pour vous demander de trouver une solution rapide face aux difficultés qui pèsent sur nos collègues et leurs familles.

Nos représentants des personnels locaux, lors des instances de dialogue social, avaient abordé en novembre 2017 la situation de leurs collègues en proposant de revoir la convention franco-marocaine de 2003 ou d'étudier la possibilité de signer une convention d'établissement avec le Royaume du Maroc dispensant l'Ambassade de France de la procédure d'homologation des contrats de travail à l'instar de l'Algérie, de la Tunisie et du Sénégal qui sont, en principe, dispensés de cette procédure.

Une rencontre avait été également faite en administration centrale courant mai 2018 avec les représentants de la FSU pour attirer l'attention de la DGM sur la situation qui concerne le réseau scolaire et culturel au Maroc.

L'ensemble des personnels de recrutement local et nous-mêmes représentants des personnels FSU avons caressé l'espoir que votre visite officielle, prévue début septembre 2018, allait être porteuse d'une nouvelle dynamique qui aurait permis l'octroi des titres de séjour à temps pour nos collègues.

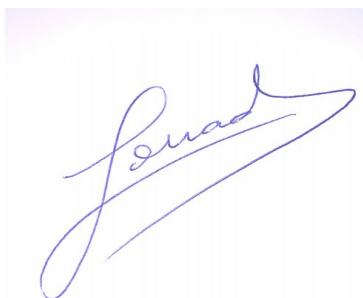
Nous vous prions Monsieur le Ministre de donner toute l'attention requise pour que soit réglée rapidement cette fâcheuse situation.

La FSU/MAE vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'importance que vous voudrez bien accorder au traitement rapide de cette question.

Pour la FSU/MAE

Fouad BOUOUDEN

Secrétaire Générale  
SUPMAE – FSU



Patrick SOLDAT

Secrétaire National SNES/FSU  
Coordonnateur FSU MEAE

